

Waremme, le 26 octobre 2018

Compte rendu de la réunion – Aménagement du site de la sablière
Première phase : restauration des milieux naturels

Présences :

Nicolas BLERET (PCDR), Anne GARDEDIEU (PCDN), Didier GOETHALS (PCDR-PCDN), Marc MIGON (PCDN), Jean THONNART(PCDR-PCDN), Nathalie VANHAMME(PCDR-PCDN),

Excusés :

Raymond BOROWIAK, Fernand BROCAL, Caroline LIEBRECHTS, Thomas OST.

Pour la Commune (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER
Pour NATAGRIWAL : Emily HUGO (conseillère Natura 2000)
Pour le DNF : Nicolas DELHAYE (agent Natura 2000 Liège)
Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, Aurélie VANDEBERG

Introduction

Marc Van Den Broeck rappelle les objectifs du projet et les grandes zones d'aménagement prévues:

- Rendre le site accessible au public afin qu'il puisse se balader et se détendre
- Développer un espace de sensibilisation et d'information à la nature et à l'environnement
- Préserver et valoriser la biodiversité du site
- Connecter le site au village par des sentiers aménagés

Pour financer ce projet, la Commune a souhaité activer la mesure 7.6 du PWDR : restauration de pelouses, de landes et d'habitats situés en Natura 2000 et dans la structure écologique principale (SEP).

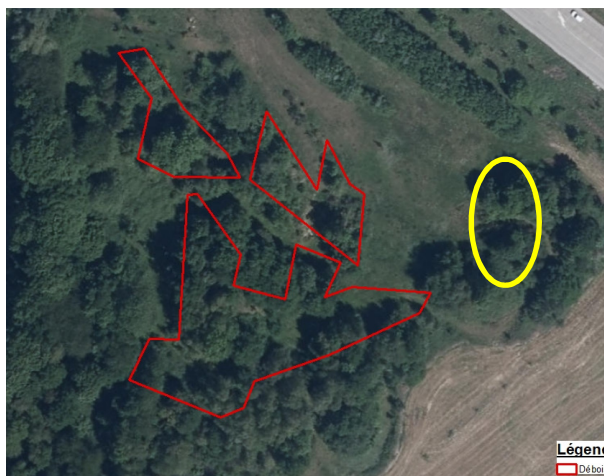
Cette mesure permet un subside de 100% des couts engagés pour tout ce qui concerne la restauration du milieu écologique (clôtures, déboisement et débroussaillage, achat de semences, ...) mais aussi le matériel de sensibilisation.

La zone de prairie, au fond du site, ne sera pas financée sur cette demande-ci. Elle demande en effet un appauvrissement avant de pouvoir y appliquer des actions de restauration.

La Démarche avec Natagriwal, qui est le bureau conseil qui aide à introduire la demande de subsides dans le cadre de la mesure, a démarré en mars 2018. Se sont ensuite enchainées une visite sur le terrain et la réalisation du cahier des charges pour les différents milieux à aménager. La volonté communale mais aussi de Natagriwal qui a d'autres dossiers sur le feu est de pouvoir introduire la demande ce dernier trimestre 2018 (passage au conseil communal du 6/11/2018), ce qui permettrait un démarrage des travaux au printemps 2019.

Passage en revue des différentes zones de restauration.

Déboisement



Coupe et évacuation des zones marquées en rouge sur la carte (représente plus ou moins 0,6 ha). Certains arbres (tels qu'un chêne pédonculé qui représente un intérêt paysager) pourraient être conservés. Le but, à cette étape, étant de définir la zone à déboiser pour évaluer le coût de l'opération, un marquage avant les travaux sera effectué pour cibler les espèces intéressantes éventuellement à garder. Maintien d'un quart du volume en andains en lisière (emplacement reste encore à définir).

Remarques:

- Proposition d'ajouter la zone en jaune qui présentait également un intérêt biologique (il s'agira davantage d'un débroussaillage qu'un déboisement).
- Les arbres morts seront bien laissés sur pied.
- Proposition de récupérer les troncs d'arbres coupés pour l'aspect didactique du lieu (banc, ...).

Pâturage

Il s'agit d'un pâturage de restauration par des moutons ou chèvres dans le but d'empêcher la repousse des ligneux.

- Partie boisée : minimum 25 brebis du 15 avril au 15 mai et du 15 août au 15 septembre pendant 3 ans
- Partie « ouverte » : minimum 25 brebis du 1^{er} au 31 juillet et du 15 septembre au 15 octobre (plus pâturage de printemps une année sur 3)

La charge est intentionnellement assez forte pour garantir un succès à la restauration de la prairie maigre (site visé pour l'éligibilité de la Mesure). Suites aux inquiétudes d'une charge

trop forte, le DNF rassure que la charge est calculée pour ne pas avoir d'effet sur les espèces nitrophiles présentes sur le site dont certaines protégées (exemple : Erythrée centaurée).

La demande du PCDN est de pouvoir laisser pâturer les 3 chevaux d'Anne Gardedieu durant l'hiver (mi-novembre à mi-avril) sur l'entrée du site. Ces chevaux, de race rustique, sont déjà actifs sur cette zone depuis un certain nombre d'années et ont grandement contribué à la sauvegarde du milieu.

Natagriwal et le DNF vont effectuer le calcul pour vérifier que la présence des chevaux n'apporte pas une charge trop élevée sur le site.

Sinon côté cohabitation avec les moutons, il n'y aurait pas de problème et un accès pourrait être laissé pour le passage des promeneurs.

Clôture



Le projet prévoit une clôture tout autour du site et pour séparer la zone boisée de la zone ouverte (en orange sur le schéma). La zone reprise en vert correspond à un enclos de protection de l'habitat d'hyménoptères (recommandations du DEMNA). Il s'agit d'une clôture temporaire mise en place sur le temps des travaux et d'aménagement pour conserver la zone phare du site le temps de recréer le reste des habitats à hyménoptères.

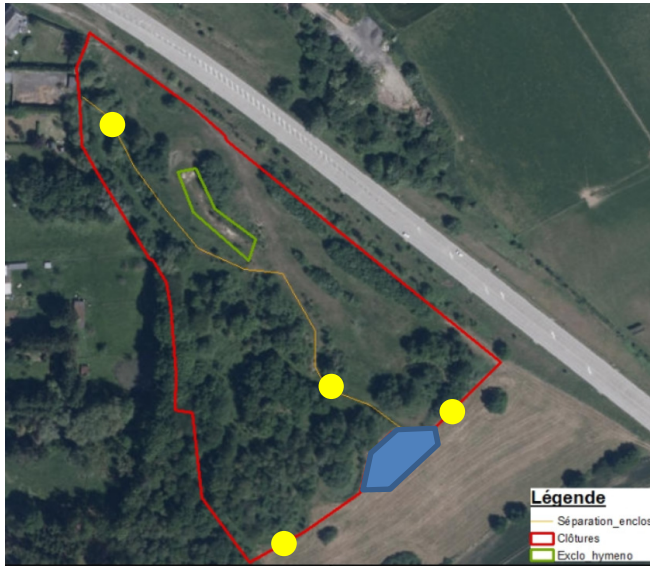
Natagriwal se renseigne sur le type de barrière qui pourrait être posée vu l'aspect temporaire (par exemple, châtaignier).

Le type de barrière ursus non-électrique permet le passage de la plupart des animaux (à travers ou par en-dessous). Une certaine hauteur est cependant préconisée pour éviter la fuite des moutons (+/-1m20).

Pour le blaireau (présence d'un terrier au pied du grand talus dans la zone boisée), des renseignements doivent être pris pour voir quels types d'aménagements spécifiques pourraient être réalisés pour permettre le passage sous la barrière sans permettre la fuite des moutons (sorte de tunnel).

La Commune a des contacts avec un éleveur potentiel (Jean-Louis Lange) qui dispose d'une race rustique (pas le roux ardennais).

Barrière



Le projet propose 4 portes gravitaires à des endroits stratégiques de passage dans le site (voir point en jaune sur la carte).

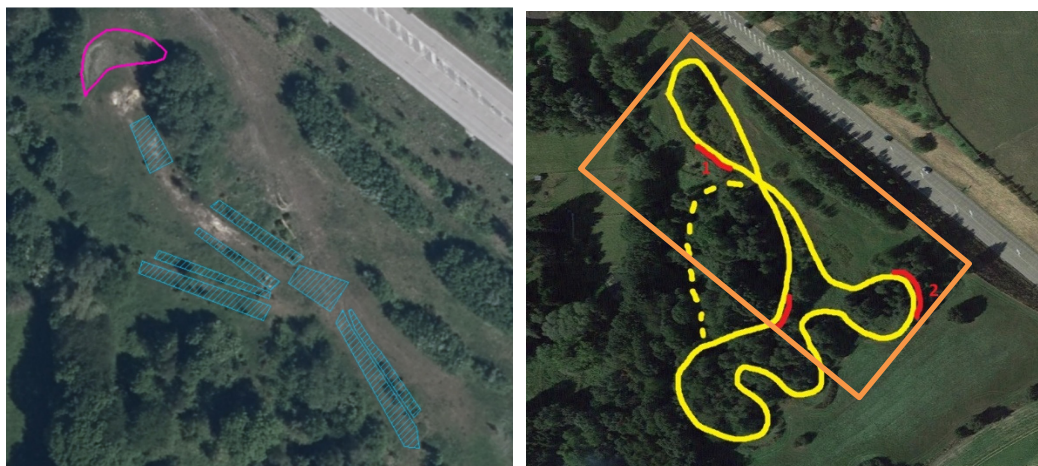
La zone en bleue représente l'enclos de contention. A cheval sur les deux milieux et accessible par le chemin en contrebas le long de la nationale, elle permettra une manipulation aisée des moutons.

Didier Goethals souligne la mauvaise expérience de ces barrières dans la réserve d'Amay, les charnières s'abiment au fil du temps. Nicolas Delhaye informe l'assemblée d'un nouveau système mis en place sur base de ces fragilités.

Didier propose également la double barrière avec un sas au milieu ce qui permettrait également de résoudre le problème des barrières laissées ouvertes, cause principale de la fuite des bêtes de pâture.

Milieus Hyménoptères

Un étrépage horizontal (sur 5 à 10 cm) ainsi qu'un vertical sur les monticules existants a été identifié (zone hachurée en bleu sur la carte). Cela correspond plus ou moins à une surface totale de 1200 m².



Le PCDN propose d'élargir ces zones d'étrépage sur base des cheminements sableux visibles sur les cartes aériennes anciennes (2009) - voir cheminement en jaune sur la carte de droite.

Comme la partie du cheminement dans la zone boisée doit d'abord subir une action de déboisement, proposition de retenir dans cette mesure la partie reprise dans un cadre orange. Le cheminement dans la zone boisée pourrait faire partie d'un second appel plus tard selon l'évolution du milieu suite aux premières actions de restauration.

Notons que l'ensemble du tracé est intéressant à prendre en compte dans le cheminement à créer pour le parcours didactique, le tracé en pointillé permettant de faire une boucle.

Points d'eau



Le projet prévoit de creuser le point d'eau actuel pour l'approfondir et l'agrandir. Le PCDN avait mis en évidence les zones d'eau connues depuis son suivi du site (en vert sur la carte). La proposition du PCDN serait de conserver la mare actuelle en l'état vu la présence d'espèces spécifiques des points d'eau temporaires et peu profonds et de créer une mare permanente là où elle était présente en 2009 (grande zone verte en bas du site détruite par un terrassement).

Vu le délai court pour rentrer le dossier et l'impossibilité de faire des sondages pour vérifier l'état du sol et vu qu'il n'est pas recommandé de placer une bâche, il est proposé de garder cette idée pour un second appel.

Pour la première zone, l'aménagement prévu en deux étages permet de conserver l'aspect peu profond et de mare permanente.

Panneaux

Un panneau est prévu à chaque entrée du site pour expliquer l'intérêt de la zone et les travaux de restauration réalisés.

Charte graphique commune / Natagriwal. Les textes restent à réaliser en collaboration avec le PCDN.

Pour les panneaux didactiques et plus ludiques, Natagriwal et le DNF doivent se renseigner si les subsides peuvent prendre en compte le financement de panneaux ou ouvrages plus ludiques le long du parcours.

Élément pour la suite

Natagriwal accepte d'intégrer les différents éléments de modification pour permettre de faire passer le dossier sur ce trimestre comme convenu.

Passage des CSC au conseil communal du 6 novembre.

La clôture des dossiers de ce trimestre se fait le 31/12. La décision du Ministre se fera fin mars.

Le PCDN signale qu'il s'agit d'être vigilant sur le démarrage des travaux avec la période de nidification.

Pour la zone d'accueil

- Propriété DGO1 : réunion prévue pour mise à disposition
- Rencontre avec Ecowal : projet d'aménagement léger et végétalisé
- Dossier Ok pour appel à projets – recherche de financements

Pour l'accès alternatif par le bas de la zone

- Contacts avec propriétaires / agriculteurs / SWDE

Pour le Matériel didactique, pédagogique, zones d'observation, mobilier...

- Recherche de financements en cours (Espaces verts, DR)

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandeberg et Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandeberg ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : a.vandeberg@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*